

*La Fédération nationale organise un concours de nouvelles littéraires.
Ce prix a pour objectif de promouvoir le talent des adhérents du Mouvement.*

Article 1 : organisation

Génération Mouvement – Fédération nationale organise un concours national annuel de nouvelles littéraires pour l'attribution du prix Novella.

Article 2 : ouverture du concours

Le concours est ouvert exclusivement aux adhérents de Génération Mouvement, auteurs d'une œuvre originale, jamais publiée à ce jour.

Chaque auteur peut envoyer au maximum une œuvre.

Les administrateurs nationaux, les membres du groupe de travail culture et les lauréats du prix Novella déjà récompensés ne peuvent pas concourir.

Leurs conjoints ne peuvent pas non plus y participer.

Article 3 : positionnement des manuscrits

Les textes présentés sont des récits brefs, présentant un thème (intrigue, anecdote, suspens...) de préférence imaginaire.

Seront éliminés tous textes présentant des propos diffamatoires, xénophobes ou pornographiques ou contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Article 4 : présentation des ouvrages

Les œuvres présentées sont dactylographiées selon les normes suivantes :

- format 21 X 29,7 / recto
- 20 lignes (minimum) à 25 lignes (maximum) écrites par page
- 5 pages (minimum) à 10 pages (maximum) numérotées
- marges en haut, en bas, à droite et à gauche de 2,5 cm
- polices de caractère : times ou arial, en corps 11 ou 12.

Les œuvres seront transmises par mail ou par courrier à la Fédération nationale.

Le courrier devra préciser l'identité de l'auteur, le numéro de la carte d'adhérent, le nom et la ville du club et de la fédération départementale d'appartenance. La Fédération nationale s'assurera de l'exactitude des informations communiquées.

L'identité de l'auteur ne devra pas apparaître sur l'œuvre mais uniquement sur le courriel.

Les œuvres ne répondant aux critères précisés ci-dessus (dactylographie, envoi et identification) ne seront pas retenues.

Article 5 : jury

Afin de réduire le délai d'exploitation des œuvres et de simplifier la procédure d'évaluation, seule une sélection nationale est organisée.

Ce jury national est composé de trois membres tirés au sort parmi les présidents d'Unions régionales ou trois membres du groupe de travail culture, d'une personne extérieure reconnue pour ses qualités littéraires et choisie parmi les partenaires nationaux du Mouvement.

Le jury s'attache à la qualité de l'écriture, à celle de l'intrigue et à la fluidité du texte. Les membres du jury attribuent, selon une grille d'évaluation donnée, une note de 1 à 10, uniquement en nombre entier (10 étant la meilleure note).

La classification des lauréats s'établit en fonction de la somme des notes données.

Une réunion du jury plénier est requise pour valider les résultats et départager éventuellement les lauréats.

Le jury est souverain dans sa décision et, en l'absence de nouvelles de qualité, peut décider de ne pas en sélectionner.

Article 6 : calendrier

La Fédération nationale prévoit le calendrier suivant :

- envoi des œuvres impérativement par courrier avant le 28 février 2014 à l'adresse suivante : federation-nationale@gmouv.org
- envoi des œuvres au jury national : première quinzaine du mois de mars 2014
- envoi des notes : deuxième quinzaine de mars 2014
- réunion de la séance plénière du jury national le jour de la remise des prix lors des Journées nationales à Périgueux
- remise du prix lors des Journées nationales 2014.

Article 7 : récompenses

Vacancier, partenaire de Générations Mouvement, récompense les trois premières oeuvres :

- premier prix, un séjour d'une semaine en pension complète en village de vacances pour deux personnes
- deuxième prix, un week-end en pension complète en village de vacances pour deux personnes.
- troisième prix, un week-end en pension complète en village de vacances pour deux personnes.

Les récompenses seront envoyées par voie postale directement aux lauréats.

Les auteurs primés ne percevront aucun droit d'auteur.

Le Prix Novella sera remis officiellement lors des Journées nationales 2014, aux représentants des fédérations départementales d'appartenance des lauréats. Les récompenses seront envoyées par voie postale directement aux lauréats.

Article 8 : promotion

La promotion des oeuvres primées sera organisée de la façon suivante :

- publication sur le site Internet de la Fédération nationale ;
- communication dans Tambour Battant et dans les magazines départementaux.

L'ensemble des écrivains adhérents ayant participé au concours sera cité dans Tambour Battant et sur le site internet.

La participation à ce concours et la remise des ouvrages impliquent l'acceptation sans réserve de ce règlement.

14 octobre 2013



Générations Mouvement - Fédération nationale
60 rue de Londres 75008 Paris / tél. : 01 53 42 46 01
fax : 01 53 42 13 24 - courriel : federation-nationale@gmouv.org
Reconnue d'utilité publique - Immatriculée au Registre des
opérateurs de voyages et de séjours IMO75100069